

Aides financières CARSAT

Jusqu'à **70 % financés** pour **prévenir les risques psychosociaux**

Stress, surcharge de travail, tensions internes, épuisement professionnel... La CARSAT aide les TPE et PME à mettre en place une démarche de prévention des RPS.

Les **RPS** concernent toutes les entreprises

Les RPS peuvent avoir des conséquences sur :



La santé des salariés



L'absentéisme



Le climat social



La performance de l'entreprise

👉 Agir en prévention permet d'améliorer durablement les conditions de travail.

Qui peut bénéficier de cette aide ?

Les entreprises de 1 à 49 salariés, tous secteurs d'activité. À condition notamment de :

 Être à jour de ses cotisations

 Disposer d'un DUERP actualisé depuis moins d'un an

 Adhérer à un service de prévention et de santé au travail (SIST Narbonne)

Que finance la subvention ?

L'accompagnement par un consultant référencé par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels.

Deux étapes possibles :

 Diagnostic des facteurs de risques psychosociaux

 Élaboration, mise en œuvre et suivi du plan d'actions

Quel **montant** ?



70 % du coût HT de la prestation



Minimum de subvention : 500 €



Accompagnement réalisé par un consultant référencé

Comment en bénéficier ?

-  Connectez-vous sur net-entreprises.fr
-  Déposez votre demande de subvention
-  Ajoutez les pièces justificatives demandées
-  Les dossiers sont traités selon leur ordre d'arrivée

N'attendez pas : le budget des subventions est limité.

Le rôle du **SIST Narbonne**

Vous accompagner pour :

-  Identifier vos facteurs de risques
-  Intégrer les RPS dans votre DUERP
-  Construire votre démarche de prévention
-  Vous orienter vers les dispositifs adaptés

 Une question ? Contactez le SIST Narbonne

 contact@sist-narbonne.com